

**Décision n° 19-080 relative aux candidatures pour les élections  
Partielles des représentants des étudiants et des élèves au conseil  
d'administration, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie  
étudiante ;**

**Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),**

*Vu le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D. 719-1 et suivants ;*

*Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;*

*Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;*

*Vu la décision n° 19-075 du 07/10/2019 et la décision modificative N° 19-081 du 17 octobre 2019 portant organisation des élections partielles des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie étudiante ;*

*Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 13 novembre 2019 ;*

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Aux termes des dispositions de l'article 5.2 de la décision électorale susvisée du 07 octobre 2019, la date limite de dépôt des candidatures pour l'instance concernée a été fixée au 12 novembre 2019 à 12 heures.

A l'issue de l'expiration du délai imparti, les listes candidates ou candidatures recevables sont les suivantes :

**I. Conseil d'administration :**

Est candidate la liste SYNERGIE qui est composée de :

- 1- Aurore FLAMION et son suppléant Rémy CERDA ;
- 2- Clément LUY et sa suppléante Ilona CLER.

**II. Conseil scientifique :**

Est candidate la liste SYNERGIE qui est composée de :

- 1- Halima BENCHIKH-LEHOCINE et son suppléant Jonathan LALIEU
- 2- Emile HAZARD et sa suppléante Margot GIACINTI.

### III. Conseil des études et de la vie étudiante

Est candidate la liste SYNERGIE qui est composée de :

- 1- Nicolas SZENDE
- 2- Laurence THEVENIEAU
- 3- Alfred BOVON
- 4- Marine LO IACONO
- 5- Lucien JEZEQUEL
- 6- Zoé GRANGE-MARCZAK
- 7- Joachim GALIANA


#### Article 2 :

Le directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 15/11/2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

  
Pour le Président et par délégation  
Véronique QUESTE  
Directrice de cabinet

#### Original :

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

#### Publication :

Diffusion sur le site internet et intranet rubrique « l'École » – « Nous connaître ».